



CIGÉO, GROS COUP D'ACCÉLÉRATION : OBJECTIF DÉCRET AVANT LES PRÉSIDENTIELLES 2027 – ET TANT PIS POUR LA DÉMOCRATIE BAFOUÉE ET LES LOURDES INSUFFISANCES DU DOSSIER !

Coup de tonnerre : l'enquête publique sur la demande d'autorisation de création (DAC) du projet Cigéo se déroulerait du 18 mai au 2 juillet alors qu'elle avait été annoncée pour l'automne 2026. La raison est purement politique : permettre au gouvernement d'autoriser Cigéo et rendre difficile toute marche arrière si d'aventure une alternance politique défavorable au projet arrivait au pouvoir en 2027. Car jusqu'alors, le potentiel décret était prévu pour 2028...

Ce « calendrier resserré » est parfaitement assumé par le préfet de la Meuse et confirme ce que nous savions déjà : l'enquête publique à venir est obligatoire pour boucler l'instruction mais elle n'est qu'une mascarade. Peu importe ce qui sera dit, peu importe dans quel sens s'exprimera la population : le décret est déjà prêt sur la table du premier ministre.

La décision d'avancer l'enquête publique a été prise en haute sphère : dans le cabinet calfeutré du premier ministre, en lien avec son bras droit, le préfet de la Meuse également préfet coordinateur de Cigéo. Personne n'était au courant !

Le gouvernement méprise tout le monde. Même le Clis de Bure, organe dont le but est justement l'information et le suivi du projet, n'était pas informé. De même pour certaines instances nationales qui n'ont pas encore rendu leur avis sur le dossier : l'Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques (OPECST) qui devait rendre un avis probablement d'ici l'été, et le Haut conseil pour la transparence et la sûreté nucléaire (HCTISN) qui devait encore apporter ses recommandations de forme et de fond afin que l'enquête publique soit à la hauteur des enjeux. Aucune des deux n'a été informée de ce changement de dates soudain. Aucune des deux n'a été prise en compte.

Cette enquête publique sera le dernier moment où la population pourra s'exprimer sur le projet. Vu les enjeux – il s'agit tout de même du plus gros projet industriel d'Europe en termes de toxicité et de longévité –, nous aurions pu penser naïvement « à projet exceptionnel, processus participatif exceptionnel » ? Que nenni, voilà ce qui se profile : un petit mois et demi coincé

entre l'installation des nouveaux élu.es dans les mairies et les communautés de communes et la trêve estivale. En plus de se dérouler sur la base d'un dossier incomplet et aux multiples trous dans la raquette, elle se profile dans des conditions désastreuses.

Un pseudo rendez-vous démocratique éclair qui révèle l'empressement de l'Etat : sans Cigéo, son discours sur la relance du nucléaire a du plomb dans l'aile. Il projette donc d'expédier l'enfouissement radioactif au pas de charge et de donner les premiers coups de pelle sur fond d'inconnues majeures, car on le sait, on ne peut plus le nier, la radioactivité ne restera pas au fond du trou.

« Un projet d'une telle ampleur, avec de tels enjeux nationaux et locaux, ne peut s'accommoder d'un processus de décision qui ne laisse pas une place plus importante à la participation du public à l'élaboration des décisions, dans tous ses jalons successifs. »

Réaction personnelle de Michel Badré, animateur du groupe de suivi des concertations sur Cigéo HCTISN (Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire), hctisn.fr, 22/10/2025

ANDRA, FAUDRA REVOIR TA COPIE !

L'ASNR a rendu fin 2025 un avis mitigé sur l'énorme dossier DAC concocté par l'Andra. Bilan : en gros c'est pas mal mais doit mieux faire. Il reste des démonstrations majeures à apporter pour valider la faisabilité de la mégapoubelle radioactive. La parade officielle ? Pas de panique, des délais sont accordés à l'Andra pour y retravailler. Le hic, c'est que le décret permettant le lancement du gigantesque chantier est annoncé prochainement, avant les présidentielles, avant que les doutes essentiels ne soient levés. Histoire d'être sûr qu'on n'y reviendra pas. La politique de l'autruche quoi !

Donc on ne sait toujours pas, entre autres inconnues :

... comment gérer un incendie en profondeur

Est-ce que les conteneurs de stockage résisteraient à un incendie ? Est-ce que les modélisations réalisées par l'Andra sont représentatives de ce qu'il pourrait se passer ? Est-ce qu'on saurait détecter un incendie, intervenir et le gérer à 500m sous terre, en arrêtant la ventilation ? L'inconnue est totale et très alarmante.

... comment éviter une explosion souterraine

Aussi fou que cela puisse être, les risques d'explosion ne sont pas résolus non plus : ni au sein des alvéoles HAVL pendant la phase d'exploitation (durant laquelle il y aurait la nécessité de ventiler en permanence, un défi inouï), ni au sein des alvéoles des déchets MAVL lors des opérations de fermeture et après fermeture, quand elles ne seraient donc plus ventilées... Pour ces dernières, les études relatives à ce risque et aux conséquences d'une explosion sont même « à un stade préliminaire ».

... les déchets qui seraient enfouis

Les inventaires ne sont pas arrêtés, alors que le territoire doit impérativement connaître la nature, les volumes exacts et la dangerosité des différents types de déchets destinés à Cigéo. Derrière l'inventaire de référence se profile l'inventaire de réserve, les combustibles usés et les déchets des futurs EPR.

... comment reboucher "le trou"

On ne le saura toujours pas à l'issue de la phase-pilote, de l'aveu même de l'ASNR. Toute la sûreté du projet repose sur un système de poupées russes avec comme dernière barrière ouvragée les scellements du stockage. Au stade de la DAC, ils sont à un « stade de principes de conception ». On ne connaît ni la composition des scellements, ni leur localisation, ni leur potentielle évolution dans le temps...

... de quoi serait composée une alvéole HA (Déchets de haute activité)

Pour réduire le risque de corrosion, l'espace entre le chemisage de l'alvéole HA et la roche serait comblé par un matériau de remplissage (MRAE)... dont la composition et la capacité de chemisage ne sont pas connues car dans le dossier DAC « les composants métalliques de l'alvéole HA restent marqués par des incertitudes significatives ».

... s'il y a des failles importantes à l'endroit

où seraient enfouis les déchets radioactifs les plus dangereux. Pourtant, leur existence viendrait bouleverser l'architecture de l'installation. Bizarrie : il n'est pas prévu qu'une campagne de reconnaissance soit mise en œuvre préalablement à l'enquête publique sur la DAC... ni même lors de la phase-pilote !

... que faire, si des facteurs extérieurs se produisent...

en cours d'exploitation et après fermeture. Par exemple : le risque d'inondation lié à la descenderie, et conséquences sur le modèle hydrogéologique à retenir. Que ferait l'Andra en cas d'inondation brutale du stockage ? Ou encore, les événements extrêmes qui se multiplient avec le changement climatique sont-ils sérieusement pris en compte ? Est-ce d'ailleurs possible ?

... comment transmettre la mémoire du site

...aux générations futures, mémoire intimement liée à la sûreté du stockage souterrain en cas d'intrusion humaine volontaire ou involontaire.

... etc.



ITERATIF ! ou comment masquer un dossier immature...

Cigéo est désormais un projet itératif, flexible et adaptable, rien que ça ! Et le dossier DAC qui sera présenté en enquête publique n'est que la énième version provisoire d'un projet qui change au fil du temps. Car si l'Andra doit en partie compléter celui-ci avant l'enquête publique (EP), elle s'est engagée à retravailler sur 42 points fondamentaux, mais... après l'enquête publique !

Résultat, les institutions sollicitées pour donner un avis sur le dossier soumis à l'enquête l'ont donné ou doivent encore le faire sur un dossier inachevé. Même l'ASNR, pourtant chargée de la sûreté du site, n'actualisera pas son avis sur la DAC. Pourtant cette enquête publique est bien le dernier rendez-vous réglementaire prévu pour que les habitants prennent connaissance de l'étude d'impact sensée être complète du projet. Il s'agit de déterminer s'il est acceptable ou pas, compte-tenu des risques et dommages encourus pour l'environnement naturel et humain. Et si les résultats n'étaient pas à la hauteur des enjeux ?

On est priés de croiser les doigts pour que les sommes englobées sans garanties dans la construction des installations de surface et d'une partie des installations souterraines (Phipil) ne poussent pas les pouvoirs publics à continuer malgré tout et à prendre tous les risques.

Cigéo, réversible durant un siècle ? Un mensonge de plus !

Et ce n'est pas une interprétation de notre part, mais écrit noir sur blanc dans le dossier DAC. Dans le scénario de fermeture proposé par l'Andra, les alvéoles seraient obturées et les quartiers de stockage fermés progressivement. Par exemple, le quartier pilote des déchets de Haute Activité serait fermé à l'horizon 2080, soit 30 ans après l'enfouissement des premiers colis. Ensuite il serait impossible de récupérer ces déchets.

Qui avait compris ça ? Personne, puisque la récupérabilité des colis devait rester faisable et aisée durant toute la période d'exploitation, soit au moins 100 ans. C'était une obligation légale depuis 2016, ce fondement inspirait confiance. Mais il n'en est rien : la conception et l'architecture de Cigéo ne le permettent pas. Et rien n'est budgétisé pour ça.

Phipil : vous avez dit bizarre ?

Un test qui ne s'arrête pas alors qu'on évalue ses résultats, vous ne trouvez pas ça bizarre ? C'est pourtant ce qui est prévu. L'Andra annonce vouloir décider de la date de fin de la Phipil (phase industrielle pilote). Selon elle, seuls les déchets de type HA(0) seraient remontés en surface. Ceux de type MA-VL seraient maintenus au fond, et, plus inquiétant encore, le chargement des galeries continuerait, idem pour la construction des installations souterraines. À la suite de l'instruction par l'ASNR, le gouvernement doit décider si l'aventure Cigéo se poursuit ou pas. Ou si il faut revoir la conception et effectuer des modifications. Cela nous fait dire que tout cela n'est pas très sérieux. La logique industrielle comme la sûreté des installations et la protection des populations imposent au contraire que la construction et l'exploitation du site soient interrompues à la fin de la Phipil et jusqu'à l'autorisation définitive ou non de Cigéo.

PENSE-BÊTE CIGÉO

✗ DAC : demande d'autorisation de création de Cigéo >

- Option basse : 3 ans d'instruction et pas 5.
- Nombreuses démonstrations manquantes de la part de l'Andra, tant pis on fonce et on les repousse aux calendes grecques.
- Consulter quand même les mairies et collectivités sur un dossier DAC incomplet, ils n'y verront que du feu.

✗ Enquête publique >

- Prendre tout le monde par surprise et ne laisser aucun temps à la réflexion.
- Ne pas attendre les avis officiels, trop tatillons, type office parlementaire Opecst, Hctisn, etc.
- Durée : 1 mois et demi au lieu de 3.
- Avant l'été 2026 et pas à l'automne comme prévu.
- Pas de réunions publiques, trop propices aux débats...

RESTE À FAIRE, JUSTE UNE FORMALITÉ

✗ Décret pour lancer les travaux >

- Fin 2026, début 2027, et c'est réglé pour les présidentielles. Ouf, initialement, c'était prévu 2028. Depuis le temps qu'on l'attend, le feu vert !

ON EST TROP FORTS !

ET UNE ENQUÊTE PUBLIQUE BÂCLÉE DE PLUS, UNE !

Cigéo c'est aussi une histoire de rendez-vous officiels et obligatoires : enquêtes publiques, débats publics, campagnes de concertations thématiques... bref, cela pourrait confiner à l'idéal démocratique sauf que dans la vraie vie, c'est un fiasco. Quoi qu'il soit dit, quelques soient les craintes ou les oppositions, rien n'a jamais été pris effectivement en compte.

Petit rappel :

1997 > Enquêtes publiques pour l'implantation d'un laboratoire de recherches géologiques à Bure. Bilan : avis favorable pour le site Meuse/Haute-Marne et cap toute sur le « labo ». Les 6501 contributions du public, exprimant de fortes inquiétudes sur les impacts et risques du stockage géologique, sur les peurs quant à l'avenir réservé au territoire ou encore un refus argumenté et catégorique sont réduites en une seule observation. La population locale exprime une forte colère. Un recours dénonçant l'incapacité légale d'un commissaire enquêteur qui avait été rémunéré par l'Andra dans les cinq années précédant l'enquête publique est rejeté en 2002.

2010 > Enquête publique sur le renouvellement des autorisations d'exploitation du laboratoire de Bure ? Bilan : avis favorable. Rien ne semble pouvoir remettre en question le projet Cigéo.

2021 > Enquête publique relative à la demande de déclaration d'utilité publique (DUP) de Cigéo ? L'avis est favorable, assorti de cinq recommandations essentiellement axées sur... l'insertion paysagère harmonieuse de Cigéo. Pour la commission d'enquête, tout va bien. L'Andra a passé l'examen avec brio, elle devra juste faire un peu de cosmétique. La commission d'enquête déroule le tapis rouge au projet Cigéo et aux expropriations annoncées. Encore une fois, aucune prise en compte des craintes exprimées.

2026 > Une enquête précipitée au printemps, réduite à une durée minimale, sur fond de milliers de pages déposées dans les mairies, et même pas de réunions publiques ! Se dessine un décret d'autorisation avant les prochaines présidentielles : le gouvernement fait tout pour et l'Andra s'en réjouit dans la presse. Voilà qui annonce la couleur ! Cette accélération interpelle tout le monde. Le Clis de Bure a publié une lettre ouverte au préfet où il s'étonne de ne pas avoir été tenu au courant et où il s'inquiète des conditions d'information du public, loin d'être optimales. L'Anccli a également interpellé la DGEC (Direction générale de l'énergie et du climat). L'avis de l'Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques (OPESCST) sera rendu après, un comble ! Le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sûreté nucléaire (HCTISN) préconisait une enquête publique au périmètre national et d'une durée d'au moins trois mois, en vain. Il a réagi en disant regretter une décision du gouvernement prise sans concertation préalable avec les parties prenantes.

Finalement, le gouvernement contourne les processus réglementaires et n'a qu'un seul horizon : le décret, peu importe dans quelles conditions.



Géothermie : un trésor énergétique... sous nos pieds qui pourrait être stérilisé et qui aurait dû exclure Cigéo

Bonne nouvelle, il existe dans la région de Bure, une ressource géothermique en très grande profondeur. Au moins comparable à celle du Dogger dans le Val de Marne, exploitée depuis des années pour produire de la géothermie dite de « basse énergie ». Des réseaux de chaleur y alimentent des milliers de logements et bâtiments publics. Mauvaise nouvelle, si Cigéo se construit à l'aplomb de cette manne énergétique, impossible de l'exploiter. Et, très alarmant, exit le mythe du coffre-fort géologique censé ne jamais être percé ! En effet, comment alerter nos descendants, ayant détecté une ressource énergétique de ne pas aller y farfouiller ?

À l'origine, tout était pourtant bien prévu. La règle fondamentale de sûreté, puis le guide de sûreté 2008 du gendarme du nucléaire (ASN) excluaient toute installation de stockage radioactif à l'aplomb de ressources pouvant présenter un intérêt pour les activités humaines. Une règle de bon sens pour préserver l'intérêt économique des générations actuelles et à venir, mais aussi pour ne pas compromettre l'intégrité future du stockage souterrain. Seulement voilà, l'Andra s'est installée au pire endroit que l'on puisse imaginer. Pourquoi avoir choisi ce site pour y bâtir son laboratoire alors que des sondages du BRGM (Bureau des recherches géologiques et minières) avaient détecté ce potentiel dans les années 1980 ?

L'Agence a commencé par dissimuler, puis par nier la présence de cette ressource. Ne revenons pas sur l'incroyable truquage de résultats d'un forage de qualification réalisé sous la pression d'experts indépendants et d'opposant.es. Elle a pourtant fini par admettre l'existence de ce potentiel. Il y en aurait même deux, un pour produire de la chaleur et un plus profond pour produire de l'électricité. Elle le confirme aujourd'hui dans le dossier DAC, l'un serait équivalent à celui du Bassin parisien notamment.

Alors Cigéo, on l'installe à Bure ou pas ?

Cigéo concentrerait à 500m sous terre un effroyable potentiel : plus de 99,6% de la radioactivité résultant des activités nucléaires. Et cela il ne faudra pas l'oublier pendant des milliers d'années.

Malgré le flou qu'entretient l'Andra sur le sujet, il est évident que l'homme ne pourra jamais perpétuer la mémoire du stockage enfoui. Que fait-elle ? Elle finit par étudier, dans la DAC, quatre scénarios de forage (pourtant exclus dès le départ) au travers des galeries bourrées de colis radioactifs de Cigéo. Sa conclusion est sidérante. Elle affirme que l'exposition à la contamination pour les opérateurs des forages serait inférieure à la valeur de référence, soit 0,25 mSv/an. Aucun danger donc selon elle, Cigéo se fera à Bure. Un petit miracle ? Autant dire que nous n'arrivons pas à y croire. (Voir expertise Sûreté page 4)

Un sérieux manque à gagner pour le territoire

Au-delà des arrangements de l'Andra avec la réalité et du silence surprenant de ses organismes évaluateurs, force est de constater que si Cigéo s'installe là, c'est lourd de conséquences pour la population actuelle. Il sera impossible d'exploiter ce « trésor » énergétique d'avenir et de développer un autre avenir économique pour le territoire. La confiscation avérée de l'information sur cet atout territorial est grave. Enfin, le risque d'une intrusion future, lorsque Cigéo sera enfoui sous des collines végétalisées et dans les mémoires devient une évidence. Tout ça pour ça ?

Bure, trente années de laboratoire de recherche, des dizaines de milliards d'euros engloutis, un chantier d'un siècle et demi et, un jour, Cigéo sera ouvert par nos descendants, inconscients du terrifiant danger qu'il abrite.

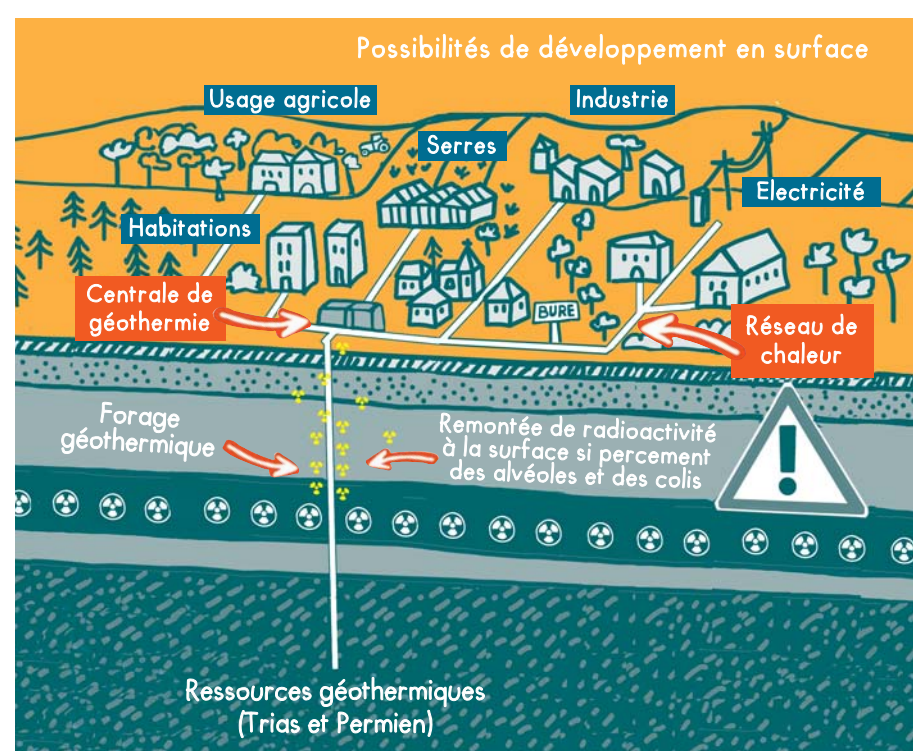
Énergies d'avenir...

À l'heure du changement climatique, la géothermie offre un réservoir énergétique immense et un panel de solutions qui répondent, de façon durable, à des besoins variés :

- Production de chaleur (chauffage des bâtiments, production d'eau chaude sanitaire, production de chaleur pour des procédés industriels ou agricoles,
- Production de froid (climatisation),
- Production d'électricité.

ET L'HYDROGÈNE BLANC ALORS ?...

Selon les estimations du CNRS, le gisement lorrain pourrait contenir près de 34 millions de tonnes d'hydrogène naturel. La question de l'énergie est cruciale, elle nous oblige à réfléchir à notre consommation, à la façon de la produire et aux choix durables. Quoiqu'il en soit, l'énergie nucléaire est déjà une énergie du passé : coûteuse, risquée, complexe, et productrice de déchets ingérables.



Faut-il croire l'Andra sur parole ?

Oui ? Non ? C'est bien parce que l'on a des doutes que nous défendons l'idée que les travaux de l'Andra doivent être soumis à des évaluations extérieures. Le Clis de Bure a entrepris plusieurs expertises indépendantes sur le dossier DAC.

L'avis d'un expert américain

Le Clis a mandaté l'Institut américain pour la recherche sur l'énergie et l'environnement (IEER), pour réaliser l'examen critique de quelques points de la DAC. L'IEER a rendu ses conclusions début 2026. Voici quelques exemples de sujets restant à démontrer ou à approfondir :

Les questions de la capacité maximale du site et du manque de définition de la nature exacte des déchets radioactifs destinés à Cigéo sont posées. L'IEER estime que l'inventaire de référence ne correspond plus à la situation actuelle et devrait être actualisé, en tenant compte notamment de l'allongement de la durée d'exploitation des réacteurs (de 40 à 60 ans) ou de la création de 6 nouveaux réacteurs EPR. Il demande une actualisation de ces données essentielles.

En matière de modélisation hydrogéologique, des investigations complémentaires seraient nécessaires, notamment sur le modèle actuel des calcaires du Barrois : « *Il est possible que des paramètres plus réalistes et plus restrictifs révèlent une défaillance des performances dans un délai beaucoup plus court.* »

Si l'IEER juge que l'Andra a répondu de manière satisfaisante aux observations relatives à l'étude de la zone endommagée (fracturation de la roche due au creusement des puits, galeries ou alvéoles), il note que la taille des pores des argilites augmente de manière irréversible, ce qui pourrait avoir un impact sur la perméabilité à long terme (renforcé par la production d'hydrogène générée par les colis). Et puis les résultats des travaux issus du laboratoire sont-ils transposables sur toute la surface envisagée pour l'enfouissement (ZIOS) ? Enfin qu'en est-il de la prise en compte de certains paramètres issus du changement climatique ?

Bref, beaucoup d'inconnues subsistent. Un de ses constats, l'Andra est optimiste - trop ? - et : « *L'actuelle DAC présente des résultats, mais souvent ne fournit pas les analyses sous-jacentes, ce qui revient à demander au public de croire l'Andra sur parole. Il est impossible de vérifier des conclusions clés auxquelles l'Andra est parvenue.* »

La sûreté à long terme en questions

La seconde expertise a été confiée au Cabinet suisse Niemeyer Umwelt, pour analyser les scénarios d'intrusion humaine involontaire dans Cigéo, suite à la perte de mémoire du site. Elle a révélé, lors d'une présentation publique décembre 2025, de sérieuses lacunes dont voici un échantillon. L'Andra étudie les impacts de forages réalisés au travers des galeries et des alvéoles de Cigéo, avec 4 scénarios. Pour résumer, M. Niemeyer relève un manque de cohérence dans la conceptualisation des scénarios et une prise en compte insuffisante de certaines forces motrices pour le relâchement de la radioactivité via le forage. Quid en effet de l'effet de la pression des gaz provoquée par la corrosion métallique (Hydrogène) des colis, en cas de forage ? Situation qu'il a imagée par celle de l'ouverture d'une bouteille de champagne. L'impact sur la biosphère d'un forage traversant un conteneur de déchets HA n'est pas étudié, ce qu'il qualifie d'erreur. Les pressions hydrauliques seraient à vérifier, il manque des informations à ce sujet. Certaines voies d'exposition de l'opérateur de forage, telle l'inhalation, seraient négligées. Concernant les 3 radionucléides pouvant être libérés par le forage, il y a l'iode 129, qui s'accumule dans la chaîne alimentaire. Or l'Andra n'a étudié que le risque de contamination de l'eau potable. Il préconise de faire des recherches sur les végétaux et sur viande, lait, poisson, etc. Les résultats de l'exposition des populations sont inférieurs à ceux annoncés par des organismes allemands et suisses ayant pris en compte un ensemble d'éléments végétaux et animaux dans la consommation humaine. Les coefficients de conversion de doses utilisés sont peu plausibles, les valeurs de l'Andra étant de 3 à 30 fois inférieures à celles obtenues à l'international. Sa conclusion donc : une vérification indépendante des résultats est nécessaire de même qu'une révision de fond par l'Andra de la conceptualisation et des calculs des scénarios d'intrusion humaine involontaire. Il souhaite avoir aussi l'avis de l'ASNR. sur son étude. Selon lui, une nouvelle évaluation s'impose.

(NDLR : voir article « Géothermie » page 3)

CIGÉO, épicerie d'un pôle d'excellence nucléaire ? Innovation ou fardeau ?

Le Syndicat mixte PARC'INNOV, créé en décembre 2021, est un acteur dédié au développement de la zone d'activité économique Parc'Innov, en lien et à proximité du projet Cigéo. Il propose la cession de 34 parcelles allant de 0,5 Ha à 8 Ha autour « des technologies et industries innovantes, avec une spécialisation dans la transition numérique, transition énergétique et environnementale, ainsi que l'économie circulaire ». Et il est soutenu par... EDF, CEA, ORANO, Andra, GIP 55 et 52 !

De fait, on a depuis longtemps vendu à nos élus locaux le développement d'un "Pôle d'excellence nucléaire" ! Mais la réalité est bien plus sombre. Autour de Cigéo, en 55 et 52, ne sont arrivées que des unités de traitement de déchets contaminés de l'aval du cycle nucléaire : Bamas à Saint-Dizier, projet Unitech près de Joinville, projet Bison à Gudmont (qui a repris la route après une mobilisation locale forte).

Et, la rumeur a couru récemment autour de l'arrivée d'un Data Center : gros consommateur d'eau et d'énergie et producteur de gaz à effet de serre. On peut mieux faire non ?

.....



Avenir « Cluster déchets » : bof !

La communauté d'agglomération Meuse Grand Sud a l'intention de faire de son territoire un « Cluster déchets ». Sa présidente en janvier 2026 dévoilait « une ambition que nous portons de renverser la table pour que ce territoire qui pourrait être associé à Cigéo (projet de stockage des déchets hautement radioactifs de Bure) soit aussi une terre d'innovation, de progrès et de réemploi ». Et de déclarer que l'expansion économique se fait attendre, depuis 40 ans.

Le mirage du « labo » de Bure n'a pas fonctionné... Il s'agirait donc de « rendre le territoire attractif et d'y développer des emplois ». Mais franchement, devenir terre d'accueil de tous les déchets (industriels) imaginables et de leur cortège de nuisances, qui cela peut-il faire rêver ? Qui a soufflé (imposé) une telle idée à des élus -en manque d'imagination- ? La Meuse et ses atouts valent tellement mieux que cela !

.....

Le miroir aux alouettes

Du côté des retombées économiques sur notre territoire, l'incertitude continue de planer au grand dam des élus. Grande inconnue : la fiscalité de Cigéo, au cœur des inquiétudes. En 2025, les présidents des conseils départementaux de la Meuse et de la Haute-Marne menaçaient de passer du côté de l'opposition si la future fiscalité n'était pas avantageuse ! Un sacré toupet certes, mais qui en dit long sur l'état d'esprit local. Maintenant qu'il n'est plus nécessaire de séduire les élus locaux, l'Etat pourrait bien se désengager de notre territoire et la fiscalité ne pas être à la hauteur des espérances. En demandant aux élus locaux de se prononcer sans que la fiscalité ne soit arrêtée alors qu'il s'agit d'un paramètre déterminant pour eux, l'Etat confirme nos mépris. Ce n'est pas nous qui sommes les plus surpris... Certains se confient : le développement économique du territoire autour de Cigéo, ça fait belle lurette qu'ils n'y croient plus.

BON À SAVOIR

ASNR = Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection. Appelée aussi « gendarme du nucléaire », de quoi rassurer ?

Sauf que depuis 2024, elle est dirigée par un grand promoteur du projet Cigéo, P-M. Abadie, ex-grand patron de l'Andra. Et que la récente fusion entre experts techniques (IRSN) et contrôleurs (ASN), très largement dénoncée laisse à douter de son impartialité.

(Feu) IRSN = Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire. Avait pour mission d'expertiser les dossiers. Absorbé début 2025 par l'ASN, en charge du contrôle et des avis sur les activités nucléaires. Une sérieuse perte pour le pays.

DAC = Demande d'autorisation de création de Cigéo. Elle a été instruite vitesse grand V par les services de l'Etat et l'ASNR, et serait délivrée en Conseil d'Etat. Publié fin 2026-début 2027 ?, avant le résultat des élections présidentielles, un décret pourrait lancer le début de la construction initiale et de la PhiPil. Même si il reste à l'Andra à démontrer l'essentiel.

PhiPil = Petit nom de la première tranche de travaux, soit la construction de l'ensemble des infrastructures extérieures de Cigéo, plus 5 km de descenderies et 40km de premières galeries qui accueilleraient de premiers déchets. Un soi-disant démonstrateur grandeur nature, pour la modique somme d'au moins 12 milliards d'euros, histoire de voir si on ne s'est pas trompé. Des mauvaises langues disent qu'on n'arrêtera rien, quoique l'on trouve au bout.

Récupérabilité ? Mais quelle blague !

Et dire qu'on a failli y croire ! Que selon la loi Bataille, l'Andra allait nous pondre le truc idéal : 280 kilomètres de galeries à 500m sous terre, bourrées de colis de déchets hyper radioactifs, faciles d'accès et sécurisés.

Au moindre problème, on faisait marche arrière et on remontait tout à la surface. Rien d'irréversible donc. Juste de quoi tranquilliser les esprits et de permettre aux élus et décideurs locaux de dormir la conscience tranquille ? En vrai, ce n'est pas ça du tout.

Un, l'Andra a tout suite dit qu'elle ne s'engageait pas sur un projet aussi complexe, vu qu'elle a pour mission de construire un « coffre-fort géologique », pas question donc de le réouvrir ; deux, il n'y a rien de prévu en surface pour y stocker les déchets possiblement extraits du fond ; trois, financièrement rien n'est budgété. L'exemple américain du colis de déchets radioactifs mal conditionné qui a explosé en 2014 dans le centre d'enfouissement du WIPP (Nouveau-Mexique), au bout de 15 ans d'exploitation est éloquent : contamination radioactive détectée dans la ville avoisinante, endommagement des systèmes électroniques de gestion et des infrastructures souterraines, sans compter l'embouteillage du flux de déchets en attente de stockage. Sept années ont été nécessaires pour décider que faire. Impossible d'aller déstocker quoi que ce soit, il a donc été prévu de couler du béton sur les autres colis problématiques ! Coût de l'opération : deux milliards de dollars.

Ne pas confondre « récupérer les déchets » et « changer de plan en cours de route »

La loi de gestion des déchets radioactifs promue en 2016 a fait de l'explication de texte. Il ne faut pas confondre récupérabilité des colis et réversibilité... des

décisions. Réversible, c'est une histoire de « flexibilité » des process : changer le tracé d'une galerie en cours de construction ou modifier un système électrique par exemple. Mais aller rechercher des colis de déchets au fond d'alvéoles closes, non. Et surtout pas en cas de défaillance majeure ou d'accident type explosion, de départ d'incendie ou encore d'ennoyage de galeries.

L'histoire était écrite dès le départ, sauf qu'on ne nous l'avait pas dit, quand le projet de « recherche géologique » s'est invité à Bure sous la forme bien anodine de « laboratoire ». Dès 1980, la voie promue au niveau international par l'AEN (Agence pour l'énergie nucléaire) pour « gérer » ces satanés déchets était explicite. Etait prévue « l'évacuation géologique définitive », définitive, point barre. Un peu trop inquiétant pour les populations ? Chaque pays a eu toute latitude pour faire de l'habillage en jouant sur le mots afin de masquer une finalité bien noire. En 1999, l'ex-ministre de l'Industrie Christian Pierret avait dévoilé sans état d'âme le piège, déclarant au Clis de Bure que « *La réversibilité est un moyen d'établir pour plusieurs dizaines d'années la crédibilité des solutions techniques et d'emporter la confiance du public. (...)* » Car « *L'irréversibilité incluant une notion d'oubli et d'abandon n'est pas acceptable aux yeux du public.* »

Mieux vaut savoir et faire savoir tout cela donc, avant que le territoire ne se fasse imposer, définitivement, l'accueil du plus hasardeux, destructeur et irréversible des grands projets industriels du siècle.



L'Andra s'apprête à faire main basse sur la ressource eau du territoire autour de Bure/Saudron !

Fin 2025, la CNDP lançait une concertation d'un mois en vue de l'interconnexion des réseaux d'eau potable, sur une large zone autour de Bure, à cheval sur la frontière entre les 2 départements de la Meuse et de la Haute-Marne. Ce projet rassemblerait 8 maîtres d'ouvrage (collectivités et syndicats des eaux), entre Gondrecourt et Joinville, entre Montiers-sur-Saulx et Chassesey-Beaupré...

Si le dossier précise bien que Cigéo est à l'origine de ce projet, il semblerait qu'il en soit même l'objet principal sans que ce soit explicitement affirmé.

Un projet de restructuration des réseaux d'eau au service des besoins en eau de Cigéo

Si les interconnexions sont dans l'air du temps pour espérer garantir la qualité et quantité de la ressource en eau potable, dans un contexte de plus en plus tendu (perte d'abondance et pollutions multiples), on dirait bien que le projet Cigéo est le seul mobile de celle-ci. Il est précisé que ce projet « doit bénéficier aux habitants du territoire, en contribuant à l'amélioration du service public de l'eau potable », il est sur mesure pour Cigéo :
- outre les nouvelles canalisations et stations de traitement créées, le nouveau réservoir de stockage serait implanté sur le plateau de Bure, tiens donc... ;

- surprise, la capacité de ce réservoir prévue serait exactement adaptée aux besoins en eau de Cigéo : 1 200 m³/j d'eau potable et d'eau industrielle. Nous nous étonnons d'ailleurs que ce projet de restructuration sous-estime les besoins en eau de Cigéo : 500 m³/j en travaux et 200-250 m³/j en fonctionnement, alors que la DAC DRO indique 1 200 m³/j en phase travaux et 475 m³/j en fonctionnement.

Une concertation préalable qui soulève plus de questions que de réponses

Le dossier préalable présenté reste très général et ne permet pas au territoire de mesurer réellement l'intérêt ou pas de mettre en œuvre ce projet de réseau et d'en percevoir les conséquences multiples. Un petit échantillon des questionnements qui restent en suspens :

- Qu'en est-il des besoins réels locaux d'alimentation en eau potable et des risques sur l'approvisionnement en eau des communes ?
- Pourquoi manque-t-il des données complètes et actualisées sur les besoins réels en eau de Cigéo ?
- Qu'en serait-il des risques inévitables de pollution industrielle par Cigéo des captages locaux, de la nappe d'alimentation et des rivières ?
- Comment les 25 à 30 millions d'euros du coût du projet seraient-ils répercutés sur les factures d'eau ?
- Les collectivités locales sont-elles prêtes à perdre leur autonomie et à supporter cette lourde charge de gestion ? Autant de questions ouvertes, sans réponse

Bref, comme annoncé dans le dossier, cette pré-concertation proposée est insuffisante et opaque : les documents mis à disposition ne permettent pas une information complète, et les citoyens ne disposent pas des éléments nécessaires pour se forger une opinion éclairée.

Avis aux communes : vous pouvez refuser ce projet !

Cette concertation préalable était très orientée car la réalisation de ce projet de restructuration semble incontournable. Pourtant, il n'en est rien.

Les alternatives à la solution retenue pour ce réseau sont décrites dans le dossier en ligne uniquement sous l'angle financier, mais jamais technique. Le dossier indique que seul le projet incluant Cigéo trouverait des financements et obtiendrait des subventions préférentielles, ce qui ne serait forcément pas le cas des alternatives. Pourtant, il existe bien des financements publics pour la modernisation et l'interconnexion des réseaux... qui en plus seraient moins importantes puisqu'elles n'auraient pas à fournir Cigéo !

La concertation ne présente pas non plus la possibilité de séparer les réseaux d'eau potable des collectivités et celui de Cigéo. Pourtant, rien n'oblige (et encore moins la réglementation) une collectivité à adapter son réseau pour alimenter un projet tel que Cigéo. Les solutions alternatives (réhabilitation des captages, réduction des fuites, interconnexions locales) ont été ignorées, alors qu'elles pourraient répondre aux besoins sans alourdir la charge pour les usagers ni menacer la ressource.

Ce projet est bel et bien conçu pour servir Cigéo au détriment d'une gestion sobre et durable de l'eau !

De l'arsenic dans notre eau ? Eaux de ruissellement et percolation des vers

L'affaire est sérieuse. Le dossier de DAC fera office de demande d'autorisation de rejets. Il doit donc présenter les quantifications détaillées, les caractéristiques qualitatives, les incidences potentielles identifiées sur les eaux souterraines et les incidences potentielles identifiées sur les eaux superficielles. Comme d'habitude, le dossier de DUP déborde d'optimisme « du fait des traitements performants mis en place », les concentrations en arsenic et en uranium des rejets liés aux ruissellement des eaux des vers seront nettement inférieures au seuil défini par la Directive Cadre Européenne (DCE) pour l'arsenic et très en deçà des niveaux de radioactivité naturelle des eaux superficielles du secteur pour l'uranium ! Vous y croyez ?

La Nappe de l'Oxfordien en danger ?

Située au-dessus du potentiel stockage Cigéo, elle est qualifiée de ressource stratégique pour l'eau potable par le BRGM (Bureau de recherche géologique et minière). L'aspect qualitatif de cette nappe est toujours occulté par l'ANDRA qui se focalise sur des aspects quantitatifs locaux. La présence de fractures / fissures géologiques peut avoir des impacts sur le transfert des radionucléides et donc sur la pollution de cette nappe en cas de dysfonctionnement et après fermeture définitive.



Chantier Cigéo = 80 camions/jour !

Un ballet incessant de camions de chantier, de pelleteuses et de poids lourds au ras des maisons et sur nos petites routes, tous les jours et peut-être même le dimanche ? Ajoutez à cela un bruit de fond permanent, des tirs d'explosifs, la forêt qu'on arrache... Si l'Andra assure que « les incidences résiduelles acoustiques sur la santé humaine du projet global Cigéo en phase d'aménagements préalables sont faibles » (DAC 2023), on a du mal à y croire ! L'Autorité environnementale (Ae 2024) a souligné « les lacunes du dossier DAC en matière de caractérisation et de modélisation des bruits résiduels des forages ». Alors si la chantier Cigéo démarre, on en prend pour 150 ans minimum. Qui aura envie de vivre et de projeter quoi que ce soit aux abords d'un tel bazar ?



ARCHÉO DU FUTUR

« Archéo, une expo à creuser ! » c'est la nouvelle exposition en famille organisée par l'Andra à Bure. Au programme : sur un chantier de fouilles, truelle en main, le public pourra mettre au jour des vestiges (ossements, poteries, monnaies...) puis dans un laboratoire, il fera « parler » des morceaux de céramique, des os, des graines, des pièces et comprendra comment les archéologues reconstituent l'histoire du passé. C'est mignon tout ça mais ne faudrait-il pas plutôt préparer les petits curieux à identifier les microplastiques enfouis de Nestlé Waters, les bidons de déchets radioactifs d'Orano, les cocktails de rebuts chimiques industriels que notre génération enterrer sans complexe en espérant que la terre retienne leur toxicité le plus longtemps possible ? On amuse la galerie non ?

An 2200 : Fin prévue du chantier Cigéo en comptant large ? Que se sera-t-il passé entre-temps ? Un conflit géopolitique mondial ? La raréfaction totale de la ressource en eau due au changement climatique ? 50 jours de pluie meurtrière à Bure ? Un manque crucial d'énergie pour poursuivre le chantier ? Panne de béton ou de composants électroniques ? Méga-bug informatique dans tout le pays ? Un accident majeur ? Manque de personnel et de compétences ? Un petit séisme ? Une épidémie ravageuse ?... Un peu de tout ? Soyons sérieux, Cigéo c'est pas de la folie ?

Vivre au milieu d'un chantier XXL, avec le risque nucléaire sous nos pieds mais aussi en surface, et ce pendant 150 ans : voilà le programme !

C ar oui, Cigéo ne serait pas qu'un trou à 500 mètres sous terre, et les habitants du coin commencent à le réaliser avant même que l'autorisation – potentielle – ne soit donnée. Depuis début 2026, de grosses campagnes de forages (592) autorisées par le dossier réglementaire 0 (DR0) ont débuté. Ces travaux visent à obtenir en particulier des données géologiques et géotechniques sur les sols et sous-sols de Bure. Leurs résultats ne seront pas connus avant l'autorisation du projet alors que certaines données attendues sont qualifiées « données d'entrées fondamentales » (ce qui signifie qu'elles... manquent au stade de la DAC). Des fouilles archéologiques assez impressionnantes ont également commencé en janvier sur le tracé des liaisons intersites. En parallèle de la DAC, le dépôt d'un dossier réglementaire 1 (DR1) est prévu pour début 2027 et l'Andra a déjà annoncé qu'elle y demandera des autorisations environnementales et d'urbanisme pour des opérations qu'elle qualifie de « plus dimensionnantes » : la mise à niveau de la ligne ferroviaire 027000, la déviation de la route départementale, mais aussi le défrichement du Bois Lejus qui fut à l'épicentre de la lutte de 2016 à 2018 et qui aurait déjà été

détruit par l'Andra (sans autorisation qui plus est) s'il n'avait pas été occupé par les opposants. Et ce n'est que le début, les prémices du bouleversement à venir : si Cigéo est autorisé, en plus de tous les colossaux impacts liés à un chantier séculaire et d'une ampleur inégalée, il existe un angle-mort que chacun n'a pas encore réalisé. L'Andra elle-même en parle peu : l'installation nucléaire en surface. Il s'agirait d'un bâtiment nucléaire nommé « EP1 », classé Installation Nucléaire de Base (INB), et qui serait situé dans la « zone descendrière ». Il serait dédié à la réception des déchets, à leur contrôle et à leur transfert dans un emballage spécial stockage – des opérations extrêmement délicates et inédites. Zone de risque maximal. Transports radioactifs à travers les villes et villages, par le train et par la route, installations nucléaires en surface (oui, au pluriel, car au moins un autre bâtiment nucléaire -EP2- est mentionné dans la DAC, sans qu'elle inclue sa construction), enfouissement en continu des déchets nucléaires dans les entrailles de la terre... les risques liés à la radioactifs seraient partout, simultanément, et ce pour plus d'un siècle. Charmant.



Une plate-forme bien mystérieuse

L'ancienne gare de Luméville, expulsable à partir du 8 avril, pourquoi ? Ce haut-lieu de la lutte contre Cigéo, qui a vu de nombreux événements (camps, festivals, rencontres etc.) s'y produire est situé sur le tracé de la future voie ferrée de 14 km appelée ITE (Installation terminale embranchée) qui doit raccorder la ligne SNCF 027000 à la zone de la descendrière à Saudron. Là où les colis seraient expédiés dans les galeries de Cigéo. Les déchets très radioactifs arriveraient dans des trains Castor, jusqu'à deux convois d'une dizaine de wagons par semaine. Une plateforme logistique de 9 hectares d'embranchement serait aménagée à Gondrecourt-le-Château sur un ancien site industriel, juste à la sortie de la commune. Difficile d'avoir des détails sur cette installation. Quel usage ? Quels risques potentiels pour les habitant.es ?



La belle **Manif du Futur** a rassemblé le 20/09/2025 plus de 1500 personnes venues de tous horizons. Un défilé haut en couleurs a relié Mandres-en-Barrois à Bure. Le matin, 80 cyclistes ont fait un vélo-tour dans les villages alentour. Cinq capsules temporelles emplies de messages aux générations futures ont été déposées dans des lieux symboliques, dont l'ancienne gare de Luméville ou la mairie de Chassey-Beaupré qui a stoppé un projet de carrière de matériaux destinés à Cigéo.



Le festival **Les Bure'lesques**, ce sont trois jours d'information, de festivités et de convivialité essentiels dans notre lutte et ouverts à toutes et tous ! Plus de 2500 personnes y ont participé en 2024. Dates à réserver et à partager ! INFOS : www.burefestival.org

Qui sommes-nous ?
Des gens comme vous, de tous milieux, de tous âges, à la campagne ou à la ville, autour de Bure mais aussi au-delà, qui, confrontés un jour à ce projet insensé, mal ficelé et anti-démocratique au possible se sont interrogés, renseignés et rassemblés en collectifs, associations et groupes informels. Des experts indépendants et des juristes nous accompagnent.

Coordination Stop Cigéo/BURE
BURESTOP 55,
CEDRA 52, BZL, EODRA,
HABITANTS VIGILANTS de Gondrecourt, MNE
Toutes infos + actus + actions : www.burestop.eu
bureburebure.info
cedra52.jimdo.com

Producteurs d'information indépendante depuis 1994 !

1987	1991	1994	1999	2000	2005	2006	2008 2009	2013	2015	2016	2018	2022	2023	2025 ➔ 2027	2050 ?
Début des tentatives pour enfouir	Moratoire & Loi Bataille 31/12/1991	Nouvelles recherches sur 4 sites	Décret "Labo" à BURE (argile)	Nouvelles recherches sur 15 sites "Labo" (granit)	Débat public sur la gestion des déchets nucléaires	Nouvelle Loi qui enferme le stockage souterrain sur le seul site de Bure	Echec des recherches de nouveaux sites d'enfouissement des déchets FAVL suite à très forte mobilisation	Débat public sur Cigéo boycotté par les opposants	Début de travaux "préparatoires" avant toute autorisation !	Loi Réversibilité	Expulsion du Bois Lejuc et forte répression	Décrets DUP (Déclaration d'utilité publique) et OIN (Opération d'intérêt national)	Dépôt de la DAC (demande autorisation de création) > 3 à 5 ans d'instruction	Avis de l'ASN	Arrivée des premiers déchets nucléaires pour tester ?
Très forte opposition		Nouvelles mobilisations		Grosse mobilisation >						Début de l'occupation du Bois Lejus par les opposants	Avis de l'ASN sur le Dossier d'options de sûreté			Décret d'autorisation de création en 2026 ou 2027 ?	L'avenir le dira
Echec des CEA/Andra		Seul Bure reste en lice au final		Echec de la mission granite										Construction de l'INB et démarrage phase pilote ?	